

Le Cloud Français, Assurance de performance et sécurité

Internet

Posté par : JPilo

Publié le : 7/9/2012 13:00:00

Depuis un an, le **Cloud Computing** a su se positionner comme un nouveau mode de consommation de l'informatique et a donc fortement fait évoluer les pratiques liées à l'hébergement.

En effet, les professionnels ont dû repenser leurs offres et se doter d'infrastructures permettant de proposer une offre de Cloud Computing industrielle adaptée aux besoins des entreprises.

Avant toute chose, il est utile de rappeler ce que représentent le Cloud Computing et ses principes fondateurs tournés vers l'externalisation du système d'information. Le Cloud Computing est un concept qui consiste à déplacer sur des serveurs distants des stockages et des traitements informatiques traditionnellement localisés sur des serveurs locaux ou sur le poste de l'utilisateur. Plus précisément, selon le National Institute of Standards and Technology (NIST), le Cloud Computing est l'accès via le réseau Internet, à la demande et en libre-service à des ressources informatiques virtualisées et mutualisées. (Source : Wikipédia)



Au travers de cette courte définition, l'on comprend donc bien qu'il s'agit d'un concept qui vient à modifier structurellement la manière dont les entreprises abordaient leur informatique de manière traditionnelle. De plus, qui dit externalisation, dit sécurité et confidentialité. En effet, en choisissant d'externaliser leur patrimoine numérique, les entreprises doivent s'assurer que ce dernier sera totalement sécurisé. Ce point est un axe clé de la démarche et doit inciter les entreprises à une grande vigilance lors du choix de leur hébergeur. Ce dernier doit avoir un discours de transparence sur son mode de fonctionnement, et sur son infrastructure, et ne plus présenter son offre de Cloud comme une « boîte noire », nous confie Geoffroy de LAVENNE, Directeur Général Adjoint d'ITS Integra

Il s'agit bien entendu de veiller à la performance des équipements, mais également de choisir des partenaires garantissant une parfaite intégrité et confidentialité au regard des données qu'il héberge. Dans ce contexte, l'implantation des datacenters et la nationalité

des hébergeurs ont un rôle important. Ainsi, pour les entreprises optant pour une solution aux Etats-Unis par exemple, elles entreront dans le champ du dispositif du « Patriot Act » qui autorise, sous certaines conditions, les institutions américaines à avoir un droit de regard sur les données hébergées.

En optant pour une approche 100 % française, les entreprises auront la certitude de ne pas exposer leurs données à d'autres sources externes. Les institutions françaises ont d'ailleurs parfaitement compris et ont bloqué des sommes importantes pour faire émerger un « Cloud Computing » français. L'objectif est de créer une véritable « centrale numérique de confiance » qui est indispensable pour que le Cloud Computing puisse se développer rapidement auprès des professionnels.

Le Cloud Computing nécessite donc de se poser les bonnes questions et de ne pas confier les clés de son système d'information au premier opérateur venu. Pour répondre aux exigences de confidentialité de certains secteurs stratégiques, de nombreux investissements sont donc réalisés au sein de l'industrie française IT. Les professionnels peuvent donc s'appuyer localement sur des structures qui les accompagneront dans leur projet en leur offrant des services garantissant de performance, de qualité, et de valeur ajoutée. Le marché va donc, dans les années à venir, se consolider et faire émerger les champions du Cloud Computing français.